

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE  
CRÊCHES-SUR-SAÔNE

SEANCE DU 16 SEPTEMBRE 2024

D2024-81

Décision modificative N°5 :  
Acquisition de logiciels

Rapporteur : Annick GUYON

Nombre de membres

Conseil	Présents	Ayant pris part à la délibération (avec pouvoirs)
23	20	21

Vote POUR	21
Vote CONTRE	0
Abstention	0

Date de la Convocation : 11 septembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le seize septembre à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, sous la présidence de Monsieur Michel BERTHET.

**Présents** : Jean-Claude ARNAUD, Michel BERTHET, Federico BIANCHINO, Cyrille BOUCHY, Valentin CARRERAS, Céline CARREIRO, Françoise CURAILLAT, Claire DE CROMBRUGGHE, Christèle DUMONT-PLATEL, Nathalie DUMORD, Patrice DUPONT, Marjolaine FRANÇAIS-DUMONT, Fabienne FARGEOT-MENEZES, Annick GUYON, Ludovic MORAND, Jean-Luc PAQUELIER, Patrice PERNOT, Pierre SIGNORET, Julien STOYE, Vincent THIBERT.

**Absents** : Marina BROSSETTE (Pouvoir à Nathalie DUMORD), Ludivine DE OLIVEIRA LEONES, Coralie SANGOY

Considérant qu'il y a lieu d'adopter une décision modificative pour prendre en compte les éléments suivants :

- Besoin de crédits supplémentaires à l'article 2051/110 en dépenses d'investissement pour l'acquisition de logiciels : besoin de 13 000,00 €

Section d'investissement :

DEPENSES

Opération	Article	Augmentation	Diminution	Total
110	2051	13 000		
	1641		13 000	
Total		13 000		13 000

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- **D'approuver** la décision modificative N°5
- **D'autoriser** le Maire à signer tout acte relatif à la présente délibération

Envoyé en préfecture le 17/09/2024

Reçu en préfecture le 17/09/2024

Publié le

Le Maire ID : 071-217101500-20240916-202481-DE

Le secrétaire de séance  
Jean-Luc PAQUELIER



Michel BERTHET



Acte télétransmis au contrôle de légalité  
le ...17.09.2024.....

Acte affiché le .....

Acte contresigné le ...17.09.2024

Le Maire Michel BERTHET

